

|  |
| --- |
| **Rassemblements à l’occasion d’événements festifs, musicaux, culturels ou sportifs :****formulaire de recensement et d'évaluation du dispositif de sécurité***(Cette fiche doit permettre aux organisateurs d’évaluer et d'adapter le dispositif, en lien avec les forces de sécurité. Elle a une vocation à recensement et appui et ne vaut pas accord sur le dispositif prévu)***ORGANISATEUR** |

**Descriptif de la manifestation**

Intitulé, activité principale :

Date(s) et horaire(s) :

-

-

Description de la manifestation :

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Lieu(x) / adresse de la manifestation :

-

-

-

-

Public attendu (fourchette basse et haute) : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_\_

Des activités annexes sont-elles prévues\* :

- Sonorisation de la manifestation : OUI / NON

- Demande de débit de boissons : OUI / NON

- Déambulation : OUI / NON

- Autre (à préciser) :

*\* Cette déclaration ne remplace pas les démarches administratives à réaliser*

Organisateur :

*Nom* ……………………………………………………………………

*Adresse* ……………………………………………………………………

*Représentant légal* ……………………………………………………………………

*Adresse* ……………………………………………………………………

*Tél. fixe / portable :* ……………………………………………………………………

*E-mail :*  ……………………………………………………………………

*Personne déléguée à cette* ……………………………………………………………………

*Manifestation / Tél.* ……………………………………………………………………

**Police Administrative**

*Cette partie ne concerne que l’occupation des voies publiques et du stationnement non payant.*

Incidences sur la circulation, le stationnement des véhicules (Joindre l’itinéraire en précisant les voies, parties de voies et espaces empruntés (trottoir, chaussée, parc …).

Stationnement interdit : Oui / Non

Voie(s) ou partie de voie(s) concernée(s) (préciser les emplacements) :

* ………………………………………………le………………………… horaires :………………………
* ………………………………………………le………………………… horaires :………………………
* ………………………………………………le………………………… horaires :………………………
* ………………………………………………le………………………… horaires :………………………

Circulation interdite : Oui / Non

Voie(s) ou partie de voie(s) concernée(s) (préciser les emplacements) :

* ………………………………………………le………………………… horaires :………………………
* ………………………………………………le………………………… horaires :………………………
* ………………………………………………le………………………… horaires :………………………
* ………………………………………………le………………………… horaires :………………………

**Dispositifs de sécurité**

Configuration des lieux :

□ déroulement à l'intérieur □ déroulement à l'extérieur □ espace clos

□ espace ouvert, si oui : barriérage de la zone de rassemblement : □ oui /non

□ scène – podium

**I/ Dispositifs de sécurité privée prévus :** OUI / NON

Société de sécurité  : OUI / NON

Nom de la société :

Nom du responsable pour la manifestation :

Numéro de téléphone :

Nombre d’agent(s) :

Mission(s) :

-

-

-

-

Sécurité assurée par les organisateurs eux-mêmes :

Nom du responsable pour la manifestation :

Numéro de téléphone :

Nombre de personnes (ou signaleurs) :

Mission(s) :

-

-

-

-

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Visa de l'organisateur : le :

**- PARTIE RESERVEE A L’ADMINISTRATION -**

**II/ Préconisations des dispositifs de sécurité :**

Dispositif de barrage d'accès des véhicules au rassemblement :

□ mise en place d'un dispositif de blocage des véhicules pour empêcher l'accès à la zone de rassemblement (prévoir que l'accès accès des secours reste toujours possible (dispositif amovible, corridor)) :

*détailler (chicanes, plots bétons...)*

Remarques :

Contrôle d'accès au rassemblement : OUI / NON

□ filtrage des entrées : □ avec palpation / vérification des sacs □sans palpation / fouille

□ par simple contrôle visuel (positionnement aux accès)

□ dispositifs complémentaires éventuels (portiques, contrôles d'identité...)

□ dispositif de gestion de queue : *détailler*

Remarques :

**III/ Dispositifs de sécurité publique prévus :**

Effectifs de sécurité présents sur la manifestation : OUI / NON

□ **Police Municipale** : *nombre d'agents et* *missions assignées*

□ appui des forces de sécurité intérieure (**PN/GN**) :  *nombre  et missions assignées*

Remarques :

Organisation d'un PC sécurité : OUI / NON si oui, armé par :

Remarques :

**Dispositifs de sécurité civile** *(pour vérification de la prise en considération de la problématique : le SDIS évaluera en tant que de besoin le dispositif):*

□ évalué avec le SDIS □ en cours d'évaluation □ demande faite aux organisateurs de se rapprocher de la brigade de sapeur-pompiers

□ accès secours prévus □ les accès secours sont à vérifier avec le SDIS

Remarques :

|  |
| --- |
| **Rassemblements à l’occasion d’événements festifs, musicaux, culturels , cultuels ou sportifs :****formulaire de recensement et d'évaluation du dispositif de sécurité****AVIS DES FORCES DE SECURITE** |

Avis des Forces de sécurité intérieures sur le dispositif prévu :

*(détailler : satisfaisant, autres propositions faites et refusées, demande de renforts formulée par l'organisateur / avis sur cette demande....)*

Visa des forces

de sécurité intérieures

(PN/GN) :

Le

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Visa du Préfet :

Le

**Notice de sécurité à l’attention des organisateurs**

**Rappel des préconisations constantes en matière évènementiels**

**L’organisateur est le responsable de la sécurité de son évènement. Pour ce faire, il respecte les principes ci-après :**

**I. LES AMENAGEMENTS MATERIELS**

**L’aménagement de l’espace piéton choisi**

– mise en place d’une signalétique d’orientation à l’attention du public

– délimiter l’emprise du site par un barriérage

– séparation des flux : livraison / visiteurs

– badger les techniciens / organisateurs

– proposer une trame circulatoire pour l’espace délimité

– aménager le site afin d’empêcher l’intrusion de véhicules 4 roues :

→ faire délivrer des arrêtés municipaux pour interdire la circulation et le stationnement dans le secteur délimité et faire enlever les véhicules contrevenants

→ aux aménagements urbains existants, ajouter s’il le faut des obstacles supplémentaires pour combler les intervalles (barrières, glissières béton armé, VL, PL…)

→ sur un espace borné, s’assurer que les bornes escamotables sont maintenues en position haute

– éviter le stationnement de voirie à proximité immédiate du site pour éviter les véhicules piégés

– enlever les poubelles, conteneurs à ordures ménagères, conteneurs de tri sélectif dans le périmètre et à proximité immédiate de l’événement pour éviter tout risque lié à un engin explosif qui y serait dissimulé.

**L’itinéraire de déambulation**

Le passage du cortège festif doit être sécurisé et étanche par le positionnement de points induisant une coupure de circulation ferme. Il s’agit à nouveau d’empêcher l’intrusion de véhicules 4 roues sur l’itinéraire emprunté tout en permettant le mouvement des véhicules de secours. Après proposition d’une trame circulatoire par l’organisateur/commune selon la topographie, sont mis en place :

– des arrêtés municipaux pour interdire la circulation et le stationnement dans le secteur délimité et des enlèvements de véhicules contrevenants

– signaleurs / organisateurs – barrières, GBA

– véhicules organisateur / PM – véhicules poids lourds organisateurs / commune

Cas particulier des études de course La configuration de l’événement, qui permettrait la coexistence du flux de véhicules à moteur avec celui des participants qui occuperont également les voies de circulation, ne permet pas de garantir pleinement la sécurité de ces derniers, dans la mesure où rien ne pourrait les protéger d’une agression perpétrée au moyen d’un véhicule volontairement projeté sur les piétons (cyclistes ou autres) ; ce qui dans le contexte de menace actuelle est une éventualité qui ne peut être exclue.

**L’implantation de caméras de vidéo-protection**

Il s’agit de privilégier un secteur comportant l’implantation de caméras de vidéo-protection afin que, dans ses diverses phases (montage, exploitation, démontage), l’événement fasse l’objet d’une veille par le centre de supervision urbain.

**II. LES MOYENS HUMAINS ENGAGES**

Le filtrage Vigipirate par les organisateurs / des opérateurs de sécurité privée – aménager des points d’inspection filtrage (PIF) : adapter le nombre d’opérateurs à la jauge de public annoncée pour éviter les longues files d’attente exposées – contrôle visuel des sacs et bagages – contrôle visuel des visiteurs : demander d’ouvrir les manteaux – interdire l’accès aux personnes voulant se soustraire à ces mesures – doter les opérateurs de moyens de communication

Assurer la sécurité de l’événement :

– le service de sécurité de l’organisateur doit assurer la sécurité privée de l’événement de manière globale, en lien le cas échéant avec la police municipale

– les forces de sécurité intérieure complètent le dispositif existant

Désigner un responsable sécurité pour l’événement : il assure le lien avec les forces de sécurité sur place.

**III. LA COMMUNICATION A L’ATTENTION DU PUBLIC**

En amont de l’événement et sur place, l’organisateur doit indiquer les mesures de sûreté applicables sur site susceptibles de ralentir l’accès ou la déambulation du public : filtrage, objets interdits, consignes…

 *Source : DDSP 13 / EMD-CZ / SEE / BCE / CC – Préconisations constantes en matière événementielle MAJ 10/05/2017*